

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer la haute appréciation de ma délégation de la qualité du rapport sous examen du Secrétaire général sur la Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les Organisations internationales.

Les propos de ma délégation seront essentiellement axés sur la coopération avec l'Union africaine, celle avec l'Organisation islamique et enfin les rapports entre l'ONU et l'Organisation internationale de la francophonie.

D'entrée de jeu ma délégation se félicite de l'existence d'un cadre de consultation entre le Secrétariat général des Nations Unies et les Chefs des Organisations régionales. L'évaluation de ce mécanisme prévu en 2005, donnera l'occasion d'énoncer des plans de suivi pratiques pour l'avenir.

Monsieur le Président,

La contribution de l'ONU à la mise en place des institutions de l'Union Africaine, nouvellement créée, a été concrète et décisive.

Aussi, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Représentant du Secrétaire général a-t-il activement participé à la conception du Cadre stratégique de l'Union et à la mobilisation de l'effort international en faveur de la mise en œuvre du NEPAD l'apport du groupe consultatif inter-institutionnel mis en place par le Secrétaire général, a également permis le renforcement des capacités dans le domaine des politiques sectorielles du NEPAD.

Monsieur le Président,

Le nouveau contexte régional et international appelle à l'élaboration d'un système africain en matière de défense et de sécurité ainsi que la réorientation de la portée et de la mission des institutions sécuritaires sous-régionales et continentales.

A cet égard, nous saluons la participation des experts des Nations Unies à la mise en place du Conseil de Paix et de Sécurité et à l'élaboration de la Politique africaine commune de Défense et de Sécurité.

Le renforcement de la capacité du Conseil de Paix et de Sécurité à agir de manière prompt et à coordonner ses actions requiert un effort soutenu de

la part des Nations Unies pour la mise en place du Système d'Alerte précoce, la création de la Force Africaine en Attente (FAA) et l'élaboration du Mémoire d'Entente sur les relations entre l'Union Africaine et les Mécanismes sous-régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

La circulation illicite des armes légères et de petit calibre est une source de préoccupation majeure en matière de sécurité sur le Continent. L'assistance fournie par le PNUD pour la mise en œuvre du Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, à travers le PCASED, devrait être renforcée et étendue aux autres sous-régions du Continent.

L'adoption du Plan d'Action de l'Union Africaine sur la lutte contre le Terrorisme et l'inauguration du Centre africain de lutte contre le Terrorisme, en octobre 2004 en Algérie, constituent les réponses les plus récentes de l'Afrique à la menace du terrorisme international.

Pour réussir, ces initiatives ont besoin du soutien et de l'assistance technique et financière du Système des Nations Unies.

Les situations de conflit en Afrique se caractérisent par l'enrôlement forcé des enfants de moins de 18 ans. Les Nations Unies et l'Union Africaine doivent œuvrer à faire converger leurs actions dans la gestion de cette situation.

Monsieur le Président,

Le rapport sous examen fait ressortir la coopération qui existe entre le Système des Nations Unies et l'Union Africaine dans le domaine du maintien de la paix.

S'agissant de la situation particulière de la Somalie, la mise en place du Parlement de transition et l'élection de M. Abdallah Yussuf Ahmed au poste de Président de la République de Somalie ouvrent la voie à la restauration de la paix et de la sécurité dans ce pays.

L'appui des Nations Unies dans la consolidation du processus engagé s'impose avec urgence.

Sur un plan plus général, nous encourageons les Nations Unies à conclure des arrangements avec l'Union Africaine et les Organisations sous-régionales visant à les associer aux opérations de planification et de gestion stratégique des Nations Unies en Afrique.

Par ailleurs, ma délégation se félicite de la contribution du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au renforcement des capacités en matière des Droits de l'Homme, en particulier ceux de la femme et des enfants, notamment l'assistance fournie pour l'établissement du Centre de Documentation sur les Droits de l'Homme en Afrique.

L'appui du Système des Nations Unies à l'Afrique dans le domaine de l'assistance humanitaire, de la gestion des catastrophes naturelles, de la sécurité alimentaire et de la diffusion d'informations est essentiel dans l'allégement des souffrances des groupes de populations les plus vulnérables.

A cet égard, nous saluons l'ouverture du Bureau de Liaison du Programme Alimentaire Mondial (PAM) auprès de l'Union Africaine à Addis-Abéba.

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note de la coopération constructive existant entre les Nations Unies et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) sur les politiques économiques, sociales et humanitaires.

Elle estime, en particulier, que les deux Organisations assument la responsabilité première d'accompagner le peuple palestinien dans la quête légitime de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

A cet effet, le Comité pour l'exercice des Droits inaliénables du peuple palestinien, la Division des Droits de Palestine, **et**.....
Doivent être maintenus et renforcés.

Monsieur le Président,

Le bilan de la coopération entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation des Nations Unies, au cours de la période considérée, est assez édifiant.

Que ce soit sur le plan de l'alerte précoce, la prévention et la gestion des conflits, la supervision des opérations électorales, le renforcement des capacités en matière de négociations internationales, la promotion de la

question du genre, ou l'élaboration de programmes d'éducation pour tous, l'OIF a donné la preuve de son dynamisme.

La contribution de l'OIF à la réussite de la première (1ere) phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information (Genève du 10 au 12 décembre 2003) augure de la réussite de la deuxième (2eme) phase prévue à Tunis, en novembre 2005.

Enfin, Monsieur le Président, l'OIF contribue de manière significative au processus de renforcement du Multilinguisme dans le système des Nations Unies. C'est là une œuvre noble qui mérite d'être soutenue.

Je vous remercie./.